

## INFIRMIER DE NUIT - DESCRIPTION DE FONCTION

### A. IDENTIFICATION DU POSTE

Dénomination du poste	Infirmier de nuit (h/F/X)
Secteur d'activité	Services médicaux et paramédicaux
Lieu(x) de travail – Services	Maison de Repos « Le Val du Héron » Rue de Messe 9, 1330 Rixensart
Responsable Hiérarchique	L'infirmier Chef

Statut	Contractuel
Echelle barémique	D6 D7 – B1 B3 – Pécule de vacances – Allocation de fin d'année
Régime de travail	Temps partiel
Horaire	Horaire variable comprenant les week-ends et jours fériés

### B. MISSION DE LA FONCTION

Vous êtes chargé des soins aux résidents de la MR/MRS « Val du Héron » qui comprend 45 lits MRS, 40 lits MR, 1 lit CS.

### C. DOMAINES DES RESPONSABILITÉS ET TÂCHES

#### 1. Soins infirmiers :

- Evaluer les besoins des patients, observer, noter et rapporter les symptômes, réactions ou changement concernant l'état général du résident ;
- Planifier, effectuer, surveiller les soins infirmiers en tenant compte des priorités: injections, pansements, prises de sang, traitement de plaies, accompagnement médical, ...;
- Dispenser qualitativement des soins d'hygiène et de confort : toilettes, repas, changes, hydratation,...
- Préparer et administrer les médicaments par voie orale, rectale, vaginale, sous-cutanée, intramusculaire ;
- Veiller, en concertation avec les kinés, aux mobilisations et à la sécurité physique des pensionnaires nécessitant une assistance : installation et surveillance dans une position fonctionnelle avec support technique, déplacement et transport, prévention de lésions corporelles, moyens de contention, prévention des chutes, ...
- Participer aux actes d'aide de la vie journalière ;
- Participer à l'accompagnement en fin de vie ;
- En charge de la démarche scientifique en soins infirmiers : tenue et exécution du plan de soins.
- Veiller au respect des techniques de soins infirmiers, des procédures de travail, des règles et des mesures de prévention concernant l'hygiène et les risques professionnels.

#### 2. Au niveau médical :

- Accompagner les médecins lors de leur visite.
- Appeler le médecin généraliste et/ou de garde en cas de besoin ;
- Veiller à la transmission des informations entre l'infirmier-chef et le personnel soignant;
- Veiller sans délai aux changements de traitements et à la bonne tenue des dossiers ;

- Commander les médicaments dans l'intérêt tant médical que financier du résident ;

### 3. Relations fonctionnelles:

L'infirmier a des relations fonctionnelles avec les médecins et autres prestataires de soins ;

Il assure, en l'absence de l'infirmier-chef et de l'infirmier administratif, la coordination des activités de nursing concernant le résident ;

Il collabore étroitement avec l'équipe pluridisciplinaire et adhère au projet de vie développé par l'institution;

Il participe aux réunions d'information et de coordination du service et aux réunions pluridisciplinaires ; il œuvre à la coordination entre le service soins et les autres services de l'établissement ;

Il a une fonction d'encadrement du personnel soignant et des stagiaires : conseils, vérification du travail, rôle éducatif et de référence, ... ;

Il participe, en collaboration avec l'infirmier-chef, à l'évaluation du personnel soignant placé sous sa responsabilité ;

L'infirmier renforce occasionnellement l'équipe des aides-soignants en cas de nécessité.

Il assure l'accueil et l'installation des résidents admis en-dehors des heures habituelles de service ; il répond à leurs appels dans les meilleurs délais ;

Il apporte une aide relationnelle au résident et sa famille : écoute, conversation, soutien moral, ....

### 4. Autres responsabilités :

Il gère et entretient le matériel tant technique que d'hébergement, veille à la bonne tenue des locaux mis à sa disposition, contrôle en fin de journée le dispositif de protection et de sécurité de l'établissement et ferme les portes et voies d'accès.

Il est ouvert à sa formation permanente et à la mise à jour de ses connaissances (respect de l'obligation légale de 2 jours de formation par an)

Il respecte les dispositions légales propres à sa profession et suit l'évolution de la législation spécifique au secteur des MR/MRS.

## **D. PROFILS DE COMPÉTENCES**

### CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES TECHNIQUES

- Générique : Maîtrise du français
- Spécifiques à la fonction : maîtrise de l'art infirmier ; connaissances approfondies de la théorie, de la législation et de la pratique professionnelle en rapport avec le poste.
- 

### APTITUDES (SAVOIR-FAIRE)

- Capacité d'observation et approche efficace des situations
- Gestion des priorités ;
- Recherche d'amélioration des techniques et souci de la Qualité.

### ATTITUDES ET COMPÉTENCES COMPORTEMENTALES (SAVOIR ÊTRE)

- Aimer le contact avec les personnes âgées et être à l'écoute de leurs besoins ;
- Sens des responsabilités ;
- Bonne communication avec les résidents et leurs familles ainsi qu'avec l'équipe de soins, médecins et intervenants extérieurs;
- Ponctuel;
- Esprit d'équipe.

## **E. PROFIL DE FONCTION**

### **FORMATION ET DIPLÔMES :**

- Être porteur du diplôme d'infirmier bachelier ou breveté.
- Être en possession d'un visa définitif (enregistrement auprès du SPF Santé Publique Direction Générale Soins de Santé) ;
- Être en possession d'un numéro INAMI.

### **CONDITIONS D'EXPÉRIENCES :**

- Première expérience au sein d'une Maison de Repos ou service gériatrique souhaitée.

### **COMPÉTENCES ET APTITUDES IMPORTANTES, PONCTUELLES, NON CITÉES CI-DESSUS : /**

### **CONDITIONS GÉNÉRALES DE RECRUTEMENT :**

- Être belge, citoyen de l'Union européenne ou être en possession d'un permis de travail ou d'un permis de séjour ;
- Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- Jouir de droits civils et politiques ;
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- Être âgé de 18 ans au moins.